

## ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2023 LIGUE REGIONALE D'OCCITANIE DE BASKETBALL

## **ELECTIONS DES DELEGUES DES CLUBS**



DONT L'EQUIPE OU UNE EQUIPE PREMIERE SENIOR OPERE EN CHAMPIONNAT DE FRANCE

## ACTE DE CANDIDATURE DE DELEGUE FEDERAL DES CLUBS EVOLUANT EN CHAMPIONNAT DE FRANCE - AG Fédérale

Mandat du 25 Juin 2023 au 15 juillet 2024

NOM :		
Prénom :		
Age : ans Sexe <sup>o</sup> : Féminin Masculin		РНОТО
Profession :		D'IDENTITE
N° de licence :	_	
Groupement Sportif :		
Licencié-e du Comité du ressort de la Lig	gue Régionale <sup>0</sup> :	
☐ 0009 – Ariège	0030 - Gard	0031 – Haute-Garonne
0032 – Gers	☐ 0034 - Hérault	0065 – Hautes-Pyrénées
☐ 0081 – Tarn	1166 - Aude Pyrénées Orientales	1248 - Aveyron Lozère
☐ 4682 – Quercy Garonne  • • • • •		
Expression libre / motivations (du [de la] candidat[e]) :		
NOTA : cette fiche sera diffusée	aux associations sportives d'Occitanie, aussi, nous vous	remercions d'écrire lisiblement.
	••••	
J'ai pris connaissance des incompatibilités propres à la qualité de délégué des clubs conformément aux dispositions règlementaires et certifie ne pas être dans l'un des cas prévus.		
RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES  Peut être désigné comme délégué à l'Assemblée Générale Fédérale toute personne, licenciée à la Fédération et à jour de sa cotisation. La création de sa licence doit être antérieure d'au moins six mois à la date de dépôt de sa candidature. Un délégué ne peut détenir qu'un seul mandat.		
Transmettre la fiche de candidature par lettre recommandée avec accusé de réception <u>avant le 25 Mai 2023 (cachet de la Poste faisant foi)</u> au siège de l'association :  Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball  Elections des délégués 2023  Maiora de l'Ulars BRS5105		
Maison du Basket – 36 avenue de l'Hers – BP65105 31504 TOULOUSE cedex 5		

Signature:

Date:

 $<sup>^{\</sup>circ}$  : cocher une seule case correspondant à votre choix